

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises – MIAGE**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Anaïs HALFTERMEYER** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Khalil DJELLOUL** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| - M. Mathieu LIEDLOFF | Professeur des Universités |
| - M. Frédéric MOAL | Maître de Conférences |
| - M. Yohan BOICHUT | Maître de Conférences |
| - Mme Murielle PASQUET | Professeure certifiée |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2025


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 8 du master mention Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises – MIAGE, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- **Mme Anaïs HALFTERMEYER** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Khalil DJELLOUL** **Maître de Conférences**

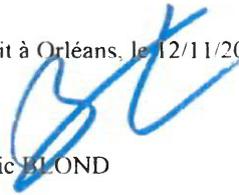
Membres du jury :

- **M. Patrick MARCEL** **Professeur des Universités**
- **M. Yohan BOICHUT** **Maître de Conférences**
- **M. Frédéric MOAL** **Maître de Conférences**
- **Mme Murielle PASQUET** **Professeure certifiée**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2025


Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises – MIAGE**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Khalil DJELLOUL** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Patrick MARCEL** **Professeur des Universités**

Membres du jury :

- **M. Matthieu EXBRAYAT** **Maître de Conférences**
- **Mme Murielle PASQUET** **Professeure certifiée**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2025


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises – MIAGE**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Khalil DJELLOUL** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **M. Yohan BOICHUT** **Maître de Conférences**

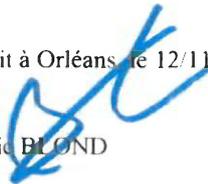
Membres du jury :

- **M. Marcilio DESOUTO** **Professeur des Universités**
- **M. Frédéric MOAL** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 12/11/2025


Éric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises – MIAGE**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Khalil DJELLOUL** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **Mme Anais HALFTERMEYER** **Maîtresse de Conférences**

Membres du jury :

- **M. Patrick MARCEL** **Professeur des Universités**
- **M. Matthieu EXBRAYAT** **Maître de Conférences**
- **M. Yohan BOICHUT** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du master mention **Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises – MIAGE**, est constitué comme suit :

Enseignants-Chercheurs :

- Mme Anais HALFTERMEYER Directrice des Études M1 MIAGE
- M. Khalil DJELLOUL Directeur des Études M2 MIAGE et responsable master MIAGE

Professionnels :

- M. Thomas PILLET (SOPRA)
- M. Stéphane MARECHAL (CGI)
- M. Damien SONCOURT (ATOS)
- Mme. Irène PICHON (Malakoff-Humanis)

Laboratoire LIFO / Département d'informatique :

- M. Matthieu EXBRAYAT Département informatique
- M. Patrick MARCEL Laboratoire

Personnels administratifs :

- Mme Brigitte DUPUY Secrétaire du département d'informatique
- Mme Virginie Froment Gestionnaire CFA

Étudiants :

- M. Nicolas VERA M1 MIAGE ALT
- M. Mattéo PAILLUSSON M1 MIAGE FI
- Mme. Solène GASCHIGNARD M2 SIMSAB
- M. Denis AUTREAUX M2 SIR

Fait à Orléans, le 12/11/2025



Eric BLOND